

# CONSEIL MUNICIPAL

## *Compte-Rendu de la réunion Du 5 Février 2013*

### ORDRE DU JOUR :

1. – Adoption du compte rendu de la séance précédente
2. – Information du Maire
3. – Débat d'orientations budgétaires 2013
4. – DETR 2013 – Mise aux normes en accessibilité du Centre Louis Aragon
5. – DETR 2013 - Travaux de rénovation du self du Restaurant scolaire
6. – DETR 2013 – Travaux de rénovation de la toiture de la Médiathèque
7. – DETR 2013 – Travaux de rénovation de la toiture du Gymnase Serge Faure
8. – Demande de Financement d'un arrêt de bus dans le cadre de sa mise en accessibilité
9. – Enfouissement du réseau téléphonique France Telecom – Rue Jules Ferry
10. – Acquisition d'une bande de terrain appartenant au Conseil Général
11. – Modification des statuts du Syndicat départemental d'énergie du Cher
12. – Délégation au Maire en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille treize, le cinq Février à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le vingt-neuf Janvier s'est réuni sous la présidence de Monsieur JACQUET Roger, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire – JACQUET Marc – BARDIOT Aurélie - MORINEAU Claude – DEMAY Françoise – TOURTOULOU Marc – LASNE Marie – LEMKHAYER Kamal - DEBOIS Anne-Marie, Adjoint – CACCIA Didier – MERCIER Nadia – PENNESI Danielle DELAUAUD Pierre – PROGIN Nicole – BRUANT Gérard – POULAIN Jean-Pierre – BERGER Marie-Noëlle – ROUSSEAU Eva.

Etaient représentés : Mmes et Mrs SANTIAGO Jean-François – LAPIS Rodolphe – FAIDEAU Catherine – GAUTRIN Martine – BREUILLE Sylvie – POLLET Evelyne – TEILLET Jean-François – TOURNEZIOT Amandine – GOUPIL Antoine – BEAUDOUX Marie-Claude avaient remis leurs pouvoirs respectivement à Mmes et Mrs MORINEAU Claude – DEMAY Françoise – BERGER Marie-Noëlle – DEBOIS Anne-Marie – MERCIER Nadia – BARDIOT Aurélie – CACCIA Didier – JACQUET Roger – JACQUET Marc – PENNESI Danielle

Absente excusée : Mme MARGUERITAT Héliane

Secrétaire de séance : Mr LEMKHAYER Kamal

En exercice : 29    Présents : 18    Procurations : 10    Votants : 28    Absent : 1

### **1. – ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

A l'unanimité

### **2. – INFORMATION DU MAIRE**

Remerciement de l'Etablissement français du sang pour avoir permis une collecte de sang le 26 Décembre 2012 qui accueilli 42 donateurs.

### **3. – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013**

Présentation Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances

Le Débat d'Orientation Budgétaire qui va suivre est le premier depuis que nous avons enfin tourné la page de 10 ans de droite. Ces années ont été marquées par de nombreuses attaques contre le monde du travail mais également contre les collectivités territoriales et notamment leur autonomie financière.

Mais cette politique a été battue. Dans tout le pays, les Françaises et les Français ont choisi le changement, certes, un changement mesuré, raisonnable, modeste, mais un changement tout de même. Or, comme des millions de Françaises et de Français, nous avons le sentiment que ce changement tarde à venir.

On ne constate aucune véritable rupture avec les politiques libérales précédentes.

Le gouvernement décide de faire un cadeau de 20 milliards d'euros en crédit d'impôts aux entreprises et dans le même temps, geler les dotations aux collectivités. Cela s'inscrit plus dans la continuité que dans la rupture.

Au lieu d'entreprendre cette grande réforme fiscale dont nos collectivités territoriales ont le plus grand besoin, le gouvernement reprend à son compte le dogme de la baisse de la dépense publique, en demandant aux collectivités territoriales d'en être solidaire.

Pourtant, nous savons tous ici, que la dépense publique est utile : c'est grâce à cette dépense publique que nous pourrons construire et gérer des crèches, faire fonctionner nos cantines, être solidaire des plus en difficulté avec le CCAS, entretenir notre patrimoine immobilier, avoir une politique culturelle et des services publics de qualité.

La dépense publique peut aussi être créatrice d'emplois dans le secteur des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) : 71% des investissements publics civils, sont essentiellement supportés par le bloc communal (communes et intercommunalités),

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet aux élus de définir la politique d'investissement et la stratégie financière à mettre en œuvre dans le cadre de l'élaboration du budget primitif.

Le code général des collectivités territoriales, conformément aux dispositions en vigueur de ses articles L.2312-1, L.3312-1 et L.4311-1, fait obligation aux communes de plus de 3500 habitants d'organiser, dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif, un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB). Le DOB doit faire l'objet d'une délibération.

Mais tout d'abord, un constat sur le résultat de l'exercice écoulé s'impose. L'année 2012 a été marquée par des réalisations importantes dont voici quelques exemples :

- Fin des travaux du Pôle enfance
- 2<sup>ème</sup> tranche Quartier Champs des Vignes, rue Jean Baffier et chemin des Églantiers
- Rue Marcel Lafleur, rétrécissement de la voirie et création de trottoirs
- Rue des Jardins et Square Henri Barbusse, travaux de VRD
- 2<sup>ème</sup> tranche des travaux du bassin d'orage, rue des Varennes
- Création de chicanes pour la sécurité à l'entrée de Massoeuvre
- 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de l'Épicerie Sociale et Solidaire
- Rénovation de l'éclairage public par le SDE 18 pour les rues de Flore, Pierre Gilles de Gennes, des Coucous, Jules Renard et Elsa Triolet.
- Travaux d'économie d'énergie: plafond abaissé à l'école maternelle de Beauséjour.
- Travaux d'accessibilité à la maternelle rive Droite.

**Comme nous y étions engagés lors du précédent Débat d'Orientation Budgétaire, nous avons limité notre emprunt qui s'élève à 500 000€ pour l'exercice 2012.**

**Pour 2013, nous continuerons de maîtriser plus que jamais nos dépenses de fonctionnement. C'est dans cette optique que suite à la réforme sur les rythmes scolaires dans les écoles primaires, nous proposons, comme la loi le permet, de repousser la mise en place de cette nouvelle organisation, pour l'année scolaire 2014-2015 afin d'évaluer, d'ici-là, les coûts supplémentaires qui vont en découler malgré les aides apportées par l'État.**

**Pour 2013, nous continuerons à investir afin de répondre au mieux aux besoins de nos concitoyens, tout en limitant le recours à l'emprunt et sans augmenter la pression fiscale.**

Concernant le Débat d'Orientation Budgétaire qui va suivre, pour la présentation par habitant de certains ratios financiers (dette), il est à noter que la population INSEE 2013 concernant la commune s'élève à 6778 contre 6805 en 2012, soit une baisse de 0,396 %.

Les 6 778 habitants constituent la population totale qui est composée de la population municipale : 6 608 habitants et la population comptée à part qui représente 170 habitants.

Pour élaborer le budget 2013, et bien que le compte administratif n'ait pas encore été adopté, il convient de constater dès à présent les résultats N-1 (**pièce n°1 jointe à la convocation**).

Ce document concerne les résultats (provisaires) de l'exercice 2012 ainsi que les résultats de clôture, qui tiennent compte des résultats antérieurs reportés.

Pour 2012, on constate un excédent de fonctionnement de 536 744.18 € et un excédent d'investissement de 507 363,11€.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés en fonctionnement et en investissement, on obtient un résultat cumulé excédentaire de 152 805.75 €.

Pour les restes à réaliser en investissement, on constate un excédent de 147 218 €.

## **A- SECTION D'INVESTISSEMENT :**

### **1- Travaux et Acquisitions :**

En matière d'investissement, il faudra solder les opérations 2012 qui restent à réaliser pour un montant total de 98 073€.

- Centre Louis Aragon (1 729 €)
- Cinéma le rio (7 891 €)
- Pôle Enfance (1 000 €)
- Hôtel de ville (8 356 €)
- Centre Technique (3 437 €)
- Voirie (63 902 €)
- Opérations foncières (8 134€)
- Bâtiments sportifs (3 624 €)

### **Les nouvelles inscriptions budgétaires concernent principalement :**

- 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de l'Épicerie Sociale et Solidaire
- Rue Marcel Lafleur, réfection des abords du pôle Associatif
- Réfection des rues Pierre Sépard, Jules Ferry (sécurité)
- Rue des Varennes, réfection des abords des HLM et parking
- Continuité de la modernisation de l'éclairage public avec le SDE18
- Travaux d'accessibilité au Centre Louis Aragon
- Travaux d'enrobés (voirie)
- Travaux suite à l'étude énergétique et thermographique effectuée à l'Hôtel de ville, à la Médiathèque, au Centre Louis Aragon et à la salle polyvalente Roseville
- Travaux au niveau des établissements scolaires et des équipements sportifs

- Concession et Travaux Aménagement ZAC du Bois d'Argent
- Etude pour la création d'un giratoire RN 151/rue de Verdun/Chemin du Grand Breuil
- Des travaux d'éclairage public réalisés, sous convention avec le SDE 18, il faut prévoir au maximum 30 000 € suivant le montant HT des travaux retenus, subventionnés, pour la troisième année, à 70 % par le SDE 18

**Le financement de ces opérations se fera par :**

- Des subventions :
  - Conseil Général du Cher (divers travaux), dont le montant n'est pas connu,
  - État/DETR (Restaurant scolaire, Médiathèque, Centre Louis Aragon, Gymnase serge Faure, stade Soubiran) : 35 579 €
  - Fédération de Football Amateur : 5 567 € (Stade Soubiran).
- Le produit des cessions de biens immobiliers : 173 900 € pour le local rue des Lavois (ex médecine du travail) et un terrain rue Henri Massicot,
- Un autofinancement en cours d'évaluation,
- Un emprunt qui pourrait avoisiner 1 589 000 €. (Cet emprunt prévisionnel ne tient pas compte des subventions listées ci-dessus).

**En fonction des subventions obtenues, le montant de l'emprunt diminuera.**

**2 – Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) :**

La procédure relative au vote des AP/CP est fixée à l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il convient de présenter les opérations d'investissement pluriannuelles.

Les orientations pluriannuelles définies à partir du budget primitif 2010, puis révisées en 2011, et dernièrement au conseil municipal du 15 janvier 2013 pour l'exercice 2012, étaient les suivantes :

AP. n° 1 – Travaux du Pôle Enfance: 2 352 459 €,  
 AP. n° 2 – Travaux de Voirie: 1 701 237 €,  
 AP. n° 3 – Mobilier et aménagement du Pôle Enfance: 121 631 €,  
 AP. n° 4 – Bassin d'orage: 239 626 €,  
 AP. n° 5 – L'Épicerie Sociale et Solidaire: 261 479 €,

L'échéancier pour le règlement de ces programmes a été estimé sur 4 ans (2010-2013) avec une répartition prévisionnelle des crédits de paiement comme suit :

Exercice 2010 = 1 350 463 €  
 Exercice 2011 = 1 608 851 €  
 Exercice 2012 = 1 215 132 €  
 Exercice 2013 = 501 986 €

Pour l'exercice 2013 deux nouvelles orientations pluriannuelles vous sont proposées :

AP. n° 6 – Concession et Travaux Aménagement ZAC du Bois d'Argent, pour un montant de 3 294 721 € et des crédits de paiements ouverts à hauteur de 328 900 € pour l'exercice 2013

AP. n° 7 – Giratoire RN 151/rue de Verdun/Chemin du Grand Breuil pour un montant de 448 500 €, répartis comme suit :

. Etudes et acquisitions de terrains : 28 500 €,  
 . Travaux (estimation 2013) : 420 000€,  
 Les crédits de paiements ouverts pour l'exercice 2013 s'élèvent à 28 500 €.

Pour ces nouvelles AP, les crédits de paiement 2013 seront à inscrire au budget primitif pour un total de 357 400€.

**Le total cumulé des crédits de paiement des AP n°1, 2, 3, 5, 6 et 7 s'élève à 859 386€.**

Un état détaillé des AP / CP sera annexé au budget primitif 2013 (annexe IV-B2.1).

Tout comme pour les orientations pluriannuelles pour les exercices 2010, 2011 et 2012, celles-ci pourront être révisées annuellement par délibération suivant l'état d'avancement des travaux.

Avec cette mise en place des AP / CP, la ville se doit de redoubler de rigueur dans le suivi de son budget annuel et de la programmation pluriannuelle de ses investissements.

### **3 - Dette et trésorerie (pièces 2 –a, b et c- jointes à la convocation) :**

#### **a- Eléments généraux sur la dette : pièce n°2-a jointe à la convocation.**

Pour 2013, l'annuité de la dette s'élève à 638 791,69 € soit 99 163,11 € d'intérêts et 539 628,58 € de capital.

La dette par habitant sur le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier est de 529,06 €.

L'annuité de la dette par habitant pour l'exercice s'élève à 94,24 €.

Comme il se doit, le remboursement du capital des annuités d'emprunts (539 628,58 €) sera exclusivement financé par des recettes propres d'investissement.

#### **- Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) :**

Un montant de 240 000€ a été estimé au vu des dépenses réelles d'équipement incombant à l'exercice 2012.

**- Taxe Locale d'Équipement (TLE) :** 50 000 €,

**- Dotations aux amortissements :** 241 380€,

**- Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement :** il devrait être au minimum de 8 150 €.

#### **b- Répartition de la dette par prêteur & échéancier pour l'extinction de la dette communale : pièce n° 2-b jointe à la convocation.**

#### **c- Répartition de l'encours « typologie » : pièce n° 2-c jointe à la convocation.**

A titre d'information, désormais, les communes doivent présenter, lors du Débat d'Orientation Budgétaire, une annexe sur l'état de la dette par typologie recensant tous les emprunts composant la dette de la collectivité (emprunts à risque ou pas). Cette annexe sera jointe au budget et au compte administratif.

#### **d- Historique 2010-2012 de la Ligne de Crédit de Trésorerie : pièce n° 2-d- jointe à la convocation.**

Un nouveau contrat pour 2013, de 385 000 € a été contracté en décembre 2012 auprès du Crédit Agricole (effet du 01/01/2013 au 17/12/2013).

**Son utilisation pourrait s'avérer nécessaire dans l'attente du versement de certaines subventions, dotations et de la contractualisation d'un emprunt.**

#### **4 – Excédent de fonctionnement à capitaliser :**

La part de la section de fonctionnement à capitaliser s'élève à 780 154 € pour faire face au déficit de clôture d'investissement 2012 (927 370\_€) en tenant compte de l'excédent sur les restes à réaliser 2012 (147 218 €).

C'est donc un total minimum de 788 304 € qu'il faudra prélever de la section de fonctionnement (780 154 € + 8 150 €).

Un autofinancement complémentaire pourrait être évalué à 700 000€.

#### **B- SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

##### **1- Capacité d'Autofinancement –pièces n° 3, 4 et 5- jointes à la convocation:**

La Capacité d'Autofinancement (CAF) 2012 s'élève à 108,79 € par habitant et la CAF nette des remboursements en capital des dettes est de 25,80 € par habitant.

Les ratios étant calculés sur la base de la population 2012 (6 805 habitants). Pour effectuer des comparaisons avec l'exercice 2011, ces derniers sont présentés sur les pièces annexes avec un second calcul sur la base de la population antérieure (6 874 habitants en 2011).

##### **2- Charges et produits :**

###### **a- Restes à réaliser 2012 :**

Il s'agit d'engagements sur des crédits ouverts 2012 mais dont la réalisation et la facturation ne seront constatées que sur l'exercice 2013.

Les R.A.R. sont déficitaires pour 23 747,14 € soit 23 909.14€ de dépenses et 162€ de recettes.

###### **b- Charges :**

En matière de charges, il faut prévoir :

#### **Charges à caractère général**

##### **- Chapitre 60 « Achats et variations de stocks »**

Article 60611 : Eau et assainissement : 34 800€ (+5%)

Article 60612 : Energie – Electricité : 264 100€ (+4.5%)

Article 60613 : Chauffage urbain : 184 000€ (+4% COFELY et 7% GDF)

Article 60622 : Carburants : 54 100€ (+3%)

A noter, que ces montants sont majorés par rapport à ceux inscrits dans le budget de l'exercice précédent. Ces prévisions, à la hausse, sont dues aux augmentations tarifaires connues et prévisibles dont nous devons tenir compte à l'occasion de l'élaboration du budget primitif.

##### **-Chapitre 61 « Services extérieurs »**

Article 616 : Primes d'assurances (hors assurance du personnel): 29 000€.

##### **- Chapitre 65 « Charges de gestion courante » :**

\* Les crédits à inscrire pour les **subventions aux associations** devraient être proches de ceux de 2012 ; dont 202 550€, avec conventions « USF », « ACEP (PAEJ) », « Mission Locale » et « St Florent Culture ».

\* **Contingent incendie** : 280 677 € soit une hausse de 1,69%.

\* La subvention à verser au **C.C.A.S.** : 36 000 €.

**-Chapitre 66 « Charges financières » :**

Intérêts d'emprunts (avec ICNE) : 106 714 €

**-Chapitre 68 « Dotations aux amortissements»** : 265 385 € dont charges à répartir pour 24 000€

**-Compte 022 « Dépenses imprévues»** : 20 000 €

**-Charges de personnel :**

Les dépenses de personnel (chapitre 012) représentent 5 192 247 € dont il faut soustraire 84 000 € (chapitre 013 « diminutions de charges ») ainsi que 177 511 € pour le remboursement de la mise à disposition du personnel à la Mission Locale.

Donc, total des dépenses de personnel: 4 930 736 €.

A cette somme, il convient d'ajouter les indemnités, les cotisations sociales et la formation des élus pour 109 440 €, la formation du personnel pour 16 000 €, les frais de missions et déplacements pour 9 000 € et quelques dépenses diverses (honoraires, annonces, médailles...) pour 7 450 €.  
Donc, total des autres dépenses de personnel: 141 890 €.

**Au final, le budget total prévisionnel des frais de personnel 2013 s'élève à :  
5 072 626 €.**

Ce montant est en hausse de 5,60 % par rapport au montant total budgété en 2012.

Les principaux motifs de cette augmentation sont les suivants :

- Augmentation des charges patronales, notamment de la CNRACL.
- Embauche de 17 agents pour effectuer le recensement de la population florentaise partiellement remboursée par l'Etat.
- Nouvelle phase de la mise en route du Multi-Accueil et du RAM avec le recrutement fin 2012 d'une auxiliaire de puériculture et d'un agent d'entretien.
- Embauche d'un cuisinier pour le restaurant scolaire. Il est vrai que cette embauche va générer des frais supplémentaires mais en contrepartie, nous ne ferons plus appel à un prestataire privé pour honorer les repas des Centres de Loisirs. De plus, ce recrutement va permettre à des enfants qui sont sur liste d'attente, de profiter du restaurant scolaire et donc générer des recettes supplémentaires.
- Possible mise en place de 2 « emplois avenir » dont 25% de la rémunération reste à la charge de la collectivité après déduction de la participation de l'État

**c- Produits :**

- La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) ne sera toujours pas instaurée pour l'année 2013.
- Les produits des services devraient augmenter suite à une hausse de 2,5% appliquée sur la majeure partie des tarifs communaux.
- Les taxes sur les pylônes électriques ont été évaluées à 39 426€ pour 2013, soit une augmentation de 3.68% par rapport à 2012.

**Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et Fiscalité Locale : pièce n° 6 jointe à la convocation**

**Concernant la DGF**, à ce jour nous ne disposons pas d'éléments suffisants pour effectuer une évaluation de la dotation 2013. Par conséquent, et afin de ne pas inscrire de montant trop

Le montant global de la DGF est estimé à 2 055 000€.

**Pour la fiscalité locale**, des éléments ont été portés à notre connaissance le 28 janvier dernier par les services de la DGFIP :

- Concernant la CFE, la TH et les TF, les bases 2012 peuvent être réévaluées pour 1.8%,
- Relatif à la TASCOM et l'IFER : les montants 2012 sont à reconduire,
- Une estimation de la CVAE transmise le 14 décembre 2012 est toujours d'actualité faute d'élément nouveau.

La répartition estimée de la fiscalité locale est la suivante :

- o La **Taxe d'Habitation (TH) + Taxes Foncières** : 3 032 800€,
- o La **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**: 590 000€,
- o La **Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)** : 95 160€,
- o La **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**: 395 143€,
- o L'**Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)**: 27 353€

Comme les années passées, la Commune percevra des allocations compensatrices de l'Etat sur les TP / CFE, TF, et TH pour un montant évalué à 200 000€.

Pour les 2 compensations de l'État, le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et la Dotation Complémentaire de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), les montants 2012 devraient être reconduits pour un global de 759 020€.

**En conclusion,**

**Malgré des contraintes, malgré les aléas, nous obligeant à élaborer notre budget avec une grande prudence et de la rigueur, nous saurons, en 2013, trouver les ressources nécessaires pour servir au mieux les besoins de nos concitoyens.**

**Il est essentiel de continuer à proposer aux Florentaises et Florentais un cadre de vie embelli et une offre de services répondant à leurs besoins et à leurs attentes dans les domaines scolaires, culturels, sportifs ou sociaux. Nous continuerons dans le même temps à développer nos politiques publiques dans une logique de solidarité.**

### **Interventions :**

***Madame PENNESI prend la parole en remerciant le Service Comptabilité - Finances pour la production de documents très précis.***

***Pour le débat en lui-même, elle trouve l'introduction trop longue et trop politique.***

***Les résultats 2012 sont satisfaisants alors qu'en 2011 il y a eu des inquiétudes sur les investissements. Pour le fonctionnement aucune négligence remarquée malgré le manque de moyens de certains secteurs.***

***Les recettes semblent en baisse mais il faut attendre les chiffres définitifs.***

***Il ne faut pas avoir trop d'ambition et vouloir trop en faire car c'est dans ce cas où il peut y avoir des pertes d'argent.***

***Pas d'endettement***

***Il ne faut pas trop politiser les débats, il vaut mieux se serrer les coudes et travailler ensemble, on ne pas ignorer l'impact des décisions gouvernementales.***

***Pour ce qui concerne 2012, il est préférable d'attendre le compte administratif pour une meilleure analyse***

***Des choses ont été réalisées et on peut en être satisfaits.***



**Monsieur le Maire confirme que les travaux exécutés ont été appréciés par les florentais. Il informe également que de gros travaux doivent être programmés notamment au niveau des Groupes Dézelot mais compte tenu de la complexité du dossier et des coûts très importants, il avoue appréhender un tel dossier.**

**Il annonce que le Conseil Général au même titre que le contrat d'aménagement s'est prononcé sur le versement d'une subvention d'environ 200 000 € qui servira à couvrir une partie des gros travaux sur 2012, en plus une participation sur la couche de roulement de la Rue Pierre Sépard est prévue, il pourra également être demandé une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de sécurisation routière.**

**Monsieur BRUANT estime que le côté politique de l'introduction n'est pas gênant, peut être un peu sévère, mais de temps en temps il faut relever ce qui ne va pas. On est face à des situations financières difficiles qu'il faut maîtriser.**

**Il constate que vu le nombre d'entreprises qui disparaissent et les chiffres du chômage annoncés, il n'est pas étonné que l'Etat ne puisse pas venir au secours de toutes les entreprises en difficulté. Toutefois, il faut tenter de les soutenir et en termes d'emplois, il faut faire attention et éviter qu'ils soient détruits. Le Gouvernement fait ce qu'il peut.**

**Il est satisfait de l'analyse du budget, il remarque que la réforme fiscale fait apparaître trop de disparités entre les Communes, il faudrait qu'elles aient les mêmes moyens.**

**Il constate une gestion positive en limitant l'emprunt à 500 000 € : c'est un exploit qu'il faut continuer, malgré une prévision plus importante pour 2013, c'est une réussite.**

**Il relève la maîtrise des dépenses de fonctionnement alors que les frais de personnel augmentent de 6.9 % en notant qu'il a été décidé de reporter à 2014, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, ce qui impliquera encore une augmentation des frais de fonctionnement.**

**Il est inquiet sur la baisse de la population régulière d'année en année malgré les opérations d'urbanisme, il faut se pencher sur la question.**

**Il ne faut pas augmenter la pression fiscale, c'est un challenge, on ne doit pas faire supporter cela aux florentais, ce qui conduit à réduire les dépenses d'investissement.**

**Les résultats de clôture sont bons.**

**En programmation 2013, il est annoncé une augmentation de 4 à 7.5 % des charges à caractère général, on subit là les hausses du Gouvernement alors que les charges communales sont prévues d'augmenter de 2.5 %.**

**Globalement, des choses se sont faites, il faut s'en satisfaire en espérant que les années futures seront meilleures.**

**Monsieur DELAUAUD fait part qu'au niveau local, il faut régler au plus vite le problème de l'emploi. La Rue du commerce est un désert commercial, les florentais vont manquer de plus en plus des petits commerces de proximité.**

**Il se soucie du développement économique, aucun horizon d'implantation d'entreprises.**

**Que fait TERRITORIA et la Communauté de Communes, en plus la Commune vient de lui confier la nouvelle ZAC du Bois d'Argent. N'y a-t-il du favoritisme sur le développement de certaines communes par rapport aux autres ?**

**Il faut qu'au niveau local, la population ressente que les élus veulent que leurs communes recherchent des développements économiques.**

#### **4. - DETR 2013 – MISE AUX NORMES EN ACCESSIBILITE DU CENTRE LOUIS ARAGON**

Monsieur TOURTOULOU, Adjoint à la Sécurité infirme que la Loi n° 2005/102 du 11 Février 2005 oblige les communes à rendre accessibles leurs bâtiments recevant du public.

La commune a fait élaborer un diagnostic accessibilité par un cabinet spécialisé et a décidé de procéder année par année aux travaux dans certains bâtiments, pour 2013 la mise aux normes du Centre Louis Aragon sera inscrite au Budget.

La Préfecture du Cher a par courrier du 20 Décembre 2012 fait connaître les différentes opérations éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour 2013 et les travaux d'accessibilité handicapés des bâtiments publics peuvent bénéficier d'une subvention.

Il est demandé au Conseil municipal de solliciter les services de l'Etat afin d'obtenir une aide financière pour les travaux du Centre Louis Aragon conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous.

Dépenses	En EUROS	Recettes	En euros
Travaux d'accessibilité	26 116.00	DETR 2013 : 30 %	7 834.80
		Conseil Général : 40 %	10 446.40
		Participation Commune : 30%	7 834.80
<b>MONTANT HT</b>	<b>26 116.00</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>26 116.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat conformément au plan prévisionnel de financement.

## **5. - DETR 2013 – TRAVAUX DE RENOVATION DU SELF DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur MORINEAU, Adjoint délégué aux Travaux, fait part qu'afin de répondre aux normes sanitaires et d'hygiène des bâtiments destinés à la restauration scolaire, il convient de refaire entièrement le carrelage du self du restaurant scolaire.

La Préfecture du Cher a par courrier du 20 Décembre 2012 fait connaître les différentes opérations éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour 2013 et les travaux de grosses réparations des cantines scolaires peuvent bénéficier d'une subvention.

Dans ces termes, il est proposé au Conseil municipal de solliciter les services de l'Etat afin de bénéficier d'une aide financière conformément au plan de financement ci-dessous présenté.

Dépenses	En EUROS	Recettes	En euros
Travaux de pose de carrelage Et plinthes	16 691.00	DETR 2013 : 30 %	5 007.00
		Conseil Général : 40 %	6 676.00
		Participation Commune : 30%	5 007.00
<b>MONTANT HT</b>	<b>16 691.00</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>16 691.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat conformément au plan prévisionnel de financement.

## **6. - DETR 2013 – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE DE LA MEDIATHEQUE**

Monsieur MORINEAU, Adjoint délégué aux Travaux, informe que pour pallier aux problèmes d'infiltration récurrents à la Médiathèque, il est nécessaire de faire procéder à des travaux de couverture et de plafonds suspendus.

La Préfecture du Cher a par courrier du 20 Décembre 2012 fait connaître les différentes opérations éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour 2013 et les travaux de rénovation et travaux lourds d'aménagement des bâtiments à vocation administrative peuvent bénéficier d'une subvention.

Dans ces termes, il est proposé au Conseil municipal de solliciter les services de l'Etat afin de bénéficier d'une aide financière conformément au plan de financement ci-dessous présenté.

Dépenses	En EUROS	Recettes	En euros
Suppression des toitures translucides	8 015.00	DETR 2013 : 30 %	4 955.70
Réfection de chéneaux	1 852.00		
Plafonds suspendus	6 652.00	Participation Commune : 70%	11 563.30
<b>MONTANT HT</b>	<b>16 519.00</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>16 519.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat conformément au plan prévisionnel de financement.

## **7. - DETR 2013 – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE DU GYMNASSE SERGE FAURE**

Monsieur MORINEAU, Adjoint délégué aux Travaux, informe que la toiture du Gymnase Serge Faure subit de nombreuses infiltrations qu'il faut pallier par la réalisation d'une étanchéité, de façon à ce que les utilisateurs en majorité composés des établissements scolaires et des associations florentaises puissent évoluer en toute sécurité et dans des conditions favorables.

La Préfecture du Cher a par courrier du 20 Décembre 2012 fait connaître les différentes opérations éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour 2013 et les travaux de réhabilitation des équipements sportifs couverts peuvent bénéficier d'une subvention.

Dans ces termes, il est proposé au Conseil municipal de solliciter les services de l'Etat afin de bénéficier d'une aide financière conformément au plan de financement ci-dessous présenté.

Dépenses	En EUROS	Recettes	En euros
Etanchéité de la toiture	20 597.00	DETR 2013 : 30 %	6 180.00
		Conseil général : 40 %	8 237.00
		Participation Commune : 30%	6 180.00
<b>MONTANT HT</b>	<b>20 597.00</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>20 597.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat conformément au plan prévisionnel de financement.

## **8. - DEMANDE DE FINANCEMENT D'UN ARRET DE BUS DANS LE CADRE DE SA MISE EN ACCESSIBILITE**

Monsieur MORINEAU, Adjoint délégué aux Travaux, explique que par délibération du 12 Décembre 2011, le syndicat mixte intercommunal à vocation transports urbains (AGGLOBUS) a dans le cadre de la Loi du 11 Février 2005 concernant l'amélioration de l'accessibilité au cadre bâti, aux transports et aux nouvelles technologies pour les personnes dont la mobilité est réduite, a décidé de retenir la mise en accessibilité totale, d'ici Février 2015, des lignes 1 à 5 de son réseau.

Afin d'aider les collectivités membre du périmètre de transport urbain (PTU) à réaliser les travaux indispensables pour que chacun puisse avoir accès au réseau de transport collectif, AGGLOBUS a décidé d'inscrire

une enveloppe budgétaire d'un montant global de 100 000 €, ce qui permettrait de prendre en charge 80 % du montant HT des travaux, cette subvention étant plafonnée à hauteur de 8 000 € HT par arrêt.

La commune de SAINT FLORENT ayant prévu d'inscrire au budget 2013 la mise en accessibilité des quais de bus de l'arrêt situé au niveau du n° 64 Rue Germain Baujard, pour un montant estimé à 12 138.52 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière d'AGGLOBUS.

## **9. - ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE France TELECOM RUE JULES FERRY**

Monsieur le Maire fait part que dans le cadre de la préparation budgétaire 2013, des travaux de VRD et d'enfouissement de réseaux sont prévus dans la Rue Jules Ferry.

France Telecom vient de faire parvenir un estimatif sommaire du coût des travaux de câblage et du génie civil revenant à la Commune et s'élevant à 10 538.18 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le devis afin que ces travaux puissent être programmés.

## **10. - ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN APPARTENANT AU CONSEIL GENERAL**

Monsieur le Maire informe que lors de l'édification de la Maison des Solidarités, il s'est avéré que la propriété du Conseil Général englobait un accès piétonnier créé par l'usage et qui permettait aux usagers de relier le supermarché Carrefour Market aux quartiers de Beauséjour ce qui risquait d'engendrer des mécontentements.

Il a donc été proposé au Conseil Général de céder cette bande de terrain pour maintenir ce passage.

Par courrier du 5 Septembre 2012, Monsieur le Président du Conseil Général nous a fait connaître son accord de principe avec une éventuelle cession à l'euro symbolique tout en précisant que l'intervention du géomètre chargé de la division parcellaire et du bornage serait à la charge de la Commune et que l'acte administratif de cession serait dressé par les services départementaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces différentes dispositions et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## **11. - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER**

Exposé de Monsieur MORINEAU, Adjoint aux Travaux,

Le Comité du Syndicat départemental d'Énergie du Cher a, par délibération n° 2012-50 du 23 Octobre 2012, décidé la modification des articles 1<sup>er</sup> et 5 de ses statuts (modification du paragraphe IV de l'Article 1<sup>er</sup> relatif à l'énergie, précisant le périmètre de la compétence « soutien aux actions de la maîtrise de la demande d'énergie » et de supprimer à l'article 5 le terme « avec la mise en place d'une comptabilité annexe pour la numération cadastrale, puisque le Régie des Données du Cher a été dissoute en 2009.

Les statuts du SDE 18 sont issus de la compilation des arrêtés préfectoraux suivants :

1. Arrêté modifié du 2 Mai 1947 portant création du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Électricité et de Gaz du Cher,

2. Arrêté du 12 Novembre 2003 portant extension des compétences, modification des règles de fonctionnement et transformation en SIVOM du syndicat Départemental des Collectivités concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher
3. Arrêté du 5 Août 2005 portant changement de dénomination du Syndicat Départemental des Collectivités concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher
4. Arrêté du 26 mars 2007 portant modification des statuts et transformation en Syndicat mixte fermé à la carte du Syndicat Départemental d'Energie du Cher
5. Arrêté du 26 Juin 2009 portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher
6. Arrêté du 21 Décembre 2010 portant intégration de nouvelles collectivités.
7. Arrêté du 31 Août 2012 portant intégration d'une communauté de communes
8. Arrêté du 29 Novembre 2012 portant modification du siège social du Syndicat Départemental d'Energie du Cher

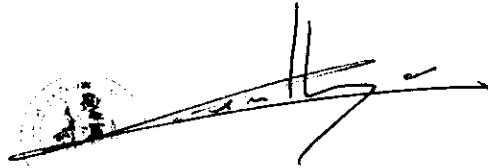
Par délibération susmentionnée, le Comité syndical a approuvé la modification de l'Article 1<sup>er</sup> des statuts relatif à l'énergie, et de l'Article 5, relatif au budget et à la comptabilité.

L'Article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les modifications statutaires autres que celles visés par les articles L 5211-17 à L 5211-19 et autres que celles relatives à la dissolution de l'établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts du syndicat Départemental d'Energie du Cher.

Fait à St-Florent-s/Cher, le 11 Février 2013

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'K. Lemkhayer', written over a circular official stamp. The signature is fluid and extends to the right.

K. LEMKHAYER